

**BAREME HONORAIRES**

**TRANSACTION**

**Biens d'habitation**

-Moins de 30 000 €	Forfait de 3 000 € TTC
-De 30 001 € à 300 000 €	4 % + Forfait 3 000 € TTC
-Au-delà de 300 000 €	4 % + Forfait 2 000 € TTC

**Biens commerciaux ou industriels**

-10 % TTC avec minimum forfaitaire de 5 000 € TTC

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, sauf exception mentionnée sur le mandat de vente.

Les prix affichés et publiés s'entendent, honoraires de négociation inclus.

Barème à jour au 27 octobre 2018

**BAREME HONORAIRES**

**ADMINISTRATION DE BIENS**

**Honoraires gestion**

**6 % HT** (7,2 % TTC) sur loyers, charges et accessoires

*Base : sur ensemble des encaissements (hors dépôt de garantie)*

**Honoraires services supplémentaires**

Déclaration annuelle des revenus fonciers

Déclaration de sinistre

Contentieux constitution dossier huissier

Garantie de loyer impayé

*Base : sur ensemble des encaissements (hors dépôt de garantie)*

	<b>HT</b>	<b>TTC</b>
Déclaration annuelle des revenus fonciers	41,67 €	50,00 €
Déclaration de sinistre	41,67 €	50,00 €
Contentieux constitution dossier huissier	125,00 €	150,00 €
Garantie de loyer impayé		2,5 % TTC

**Honoraires de location**

Recherche du locataire, prise de rendez-vous, visite, constitution du dossier locataire, vérification, rédaction du bail et réalisation de l'état des lieux.

-Honoraires d'entremise et de négociation  
*(charges propriétaires Loi ALUR)*

**GRATUIT**

-Locaux d'habitation (*quote-part chacun propriétaire-locataire*) 5,00 % 6,00 %  
*Montant calculé sur le loyer TTC annuel, comprenant les honoraires d'état des lieux de 1,5%. Ces honoraires sont plafonnés à 8€/m<sup>2</sup> pour la recherche du locataire, visite et rédaction du bail + 3€/m<sup>2</sup> pour l'établissement de l'état des lieux.*

-Locaux professionnels et commerciaux (*quote-part chacun propriétaire-locataire sur loyer annuel HC*) 8,33 % 10,00 %

-Garage parking (*quote-part chacun propriétaire-locataire*) 41,67 € 50,00 €